

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 novembre 2004
(convocation du 5 novembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANNEL Jean-Didier (à partir de 09h45)
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy

M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André
M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Contrat de Ville 2000/2006 - Convention territoriale de VILLENAVE D'ORNON -
Approbation - Autorisation - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La convention territoriale de Villenave d'Ornon, approuvée par le Conseil municipal du 28 septembre 2004, définit les orientations du projet de développement social et urbain à conduire sur le quartier prioritaire de Sarcignan/Saint-Martin le château/Versein classé en ZRU.

Ce projet, auquel la Communauté urbaine est associée, porte sur les 4 thématiques d'intervention du Contrat de Ville, avec une priorité donnée à la poursuite et à la dynamisation du projet social tournée vers les jeunes fortement représentés dans la commune (plus de 30 % des habitants a moins de 25 ans et plus de 40 % sur le quartier prioritaire).

▪ **Au titre du développement social (éducation/culture/sport/santé) :**

Le projet social vise en priorité la mise en place d'une politique jeunesse axée sur le développement et la mise en synergie des structures d'accueil périscolaires et la participation des familles.

▪ **Au titre de la tranquillité publique :**

La prévention s'appuie sur la médiation sociale, avec notamment l'intervention d'un animateur-médiateur chargé de développer le travail partenarial avec les clubs de prévention spécialisée, les gardiens d'immeubles et le service animation des quartiers.

Un programme d'accès au droit est prévu avec des actions de sensibilisation à destination des plus démunis (permanences communales) et des jeunes (prévention des violences scolaires, ateliers de pratique citoyenne,...).

Le rôle de la police de proximité est renforcé (élargissement des places horaires, polyvalence recherchée...).

▪ **Au titre du développement économique et de l'insertion professionnelle :**

La priorité vise à mutualiser au niveau intercommunal (Villenave, Talence, Gradignan) le suivi- observation de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire afin de mieux repérer les potentiels économiques à développer, et améliorer l'accompagnement des porteurs de projets.

Des actions emploi- formation seront mises en œuvres dans les champs de l'aide à domicile et en accompagnement des projets d'équipement de la commune.

1. Les objectifs du renouvellement urbain sur le quartier prioritaire de Sarcignan/Saint-Martin/Versein

Ce secteur dispose d'une situation privilégiée au sein de la commune, avec la présence d'espaces verts, la proximité des centres de vie et la bonne accessibilité et desserte en transport en commun.

Il totalise un parc de près de 1000 logements collectifs répartis entre les copropriétés de Sarcignan (400 logement) et du Château (200 logements) et le parc HLM avec la résidence Saint-Martin (210 logements) et les résidences Versein (188 logements).

L'enclavement de la résidence Sarcignan, située de l'autre côté de la rocade, le caractère dégradé du bâti de certains ensembles (copropriétés privées de Sarcignan et du Château) nécessitent une intervention publique/privée coordonnée sur les registres suivants :

- réhabilitation progressive du parc des copropriétés avec définition d'un programme hiérarchisé de travaux avec à minima une remise aux normes des logements (Diagnostic PACT 1999 sur la copropriété de Sarcignan),
- amélioration de la gestion de proximité en partenariat avec les syndics : médiation sur les conflits de voisinage, information sur les aides publiques, favoriser l'accession sociale...,
- remise à niveau des espaces publics avec notamment la réorganisation du stationnement et l'amélioration de la signalétique et de l'éclairage public.

Plus largement à l'échelle communale, il convient de signaler la réalisation d'équipements structurants qui participent de cette stratégie de désenclavement et d'ouverture du quartier (création d'une médiathèque et ouverture d'une plate-forme de services publics à Chambéry, construction d'une crèche familiale et réalisation d'un centre social et culturel) et du lancement de démarches participatives (jardins familiaux, chantiers insertion, rencontres-débats lors de manifestations de quartier...).

2. La participation de la communauté urbaine de Bordeaux à la mise en œuvre du projet sur Sarcignan:

Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville et se traduit d'une part par la participation de la Communauté Urbaine aux instances de pilotage et de suivi du projet, et d'autre part par la mise en œuvre de ses compétences de droit commun et le cofinancement des opérations, en application de son Règlement d'Intervention défini par la délibération n° 2000/1010 du 20 octobre 2000 et la délibération n°2003/0674du 19 septembre 2003, à savoir :

- une aide au financement des études urbaines et relatives à l'habitat,
- des participations au financement du logement social (aide à la surcharge foncière, aide à la réhabilitation),
- une participation à l'équilibre des opérations de construction/démolition,

- la prise en charge des travaux de VRD en accompagnement de l'intervention sur le bâti,
- une aide à la reconversion des pieds d'immeubles,
- une aide à la requalification des parties communes dans le cadre de procédures d'intervention sur le parc privé, et notamment les copropriétés dégradées.

Après validation des phases préalables et pré-opérationnelles par l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville, une convention de renouvellement urbain détaillera, sur la base de programmations précises, les conditions de réalisation et de financement des interventions sur les quartiers.

Il est rappelé que la programmation des investissements communautaires pour le présent contrat de ville, portant pour l'essentiel sur le financement des opérations du Grand projet de Ville des Hauts de Garonne, a été arrêtée par la délibération n°2003/0674 du 19 septembre 2003 et reprise par le programme pluriannuel des investissements 2005/2009. Il en ressort une absence de disponibilité budgétaire en matière de crédits d'actions d'accompagnement (VRD) jusqu'en 2009.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention territoriale de Villenave d'Ornon ci-annexée en tant qu'elle est conforme aux orientations de la convention-cadre du Contrat de Ville de 15 janvier 2001,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention,
- **DECIDER** que le représentant de la Communauté Urbaine au Comité de Pilotage sera le Président ou son représentant

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 DÉCEMBRE 2004

M. JEAN TOUZEAU